



Doc. 16413
22 juin 2026

La démocratie, les droits humain et l'État de droit en Iran

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4, insérer la phrase suivante:

«La répression brutale exercée par l'Iran à l'encontre des femmes, de l'opposition politique, des minorités religieuses, et de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) expose ces groupes à un risque particulier.»

1. 2026 - Troisième partie de session

